

REGLEMENTATION

L'ENCADREMENT DES FONDAMENTAUX

STAGES ET SESSION D'EVALUATION

FFTB. Commission formation





FEDERATION FRANCAISE DE TWIRLING BATON

Maison Régionale des Sports - 3 place de la Mairie - 86240 ITEUIL

Mail : accueil.fft@fftwirling.fr

COMMISSION FORMATION - 10 rue Chevalier du Pavillon 17200 ROYAN

Mail : secretariat.royan@fftwirling.fr

Téléphone : 08 05 69 03 82

SOMMAIRE

1. LES STAGES	2
1.1 DÉFINITION	2
1.2 DÉCLARATION	2
1.3 ORGANISATION.....	2
1.4 ENCADREMENT	3
1.4.1 Qui peut enseigner	3
1.4.2 Les conditions d'encadrement.....	4
1.5 LE RAPPORT	4
2. LES SESSIONS D'ÉVALUATION	5
2.1 DÉFINITION	5
2.2 DÉCLARATION	5
2.3 ORGANISATION.....	5
2.4 ENCADREMENT	6
2.4.1 Qui peut évaluer	7
2.4.2 Les conditions d'encadrement.....	7
2.5 LE RAPPORT	8
3. CARNET DE SUIVI - DIPLOME	9
3.1 CARNET DE SUIVI.....	9
3.2 DIPLÔME.....	9
4. ANNEXES	10

1. LES STAGES

1.1 Définition

Séances destinées à l'apprentissage et/ou perfectionnement des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} degrés dans une structure fédérale.

1.2 Déclaration

Une déclaration pour l'organisation d'un stage doit être faite par la structure responsable selon la procédure décrite par la commission formation

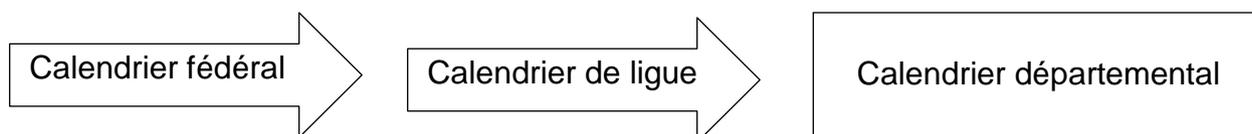
	Stage départemental	Stage de ligue
à adresser	-à la ligue	-à la Fédération
avec copie	-à la Fédération	-

Cette déclaration doit être retournée à la Ligue et/ou Fédération dans un délai de 15 jours avant le stage.

Voir document :
- Déclaration Stage

1.3 Organisation

Afin que tous nos licenciés aient accès à la méthode fédérale d'apprentissage des fondamentaux, les ligues et départements pourront mettre en place un planning, dans le but de répondre, aux besoins des clubs.



→ Sous condition que les structures organisatrices soient affiliées à la FFTB, obligation aux cadres techniques, aux participants d'être à jour de leur timbre licence et obligation pour les cadres techniques d'être recyclés (Voir liste des Cadres Fédéraux émise par la Fédération).

	Stage départemental	Stage de ligue	Stage national
Responsable	le département	la ligue	la Fédération
Possibilités d'accueil	ouvert en priorité à tous les licenciés du département	ouvert en priorité à tous les licenciés de la ligue	ouvert à l'ensemble des licenciés
	Possibilité de l'ouvrir aux licenciés d'autres départements	Possibilité de l'ouvrir aux licenciés d'autres ligues	
<u>Conditions :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - en accord avec les autres départements et/ou ligues concernés - si il n'y a pas d'offre au sein de la structure concernée - si il y a la capacité d'accueil 			

1.4 Encadrement

- L'organisation administrative, technique et financière, l'accueil et la surveillance des stagiaires avant et après les cours, sont de la responsabilité exclusive de la structure organisatrice.
- L'organisation de la séance est de la responsabilité des enseignants désignés.
- Les stages sont ouverts aux entraîneurs de suivi. Il est fortement conseillé aux entraîneurs de suivi d'assister à la formation de leurs athlètes

Pour rappel: Tout cadre fédéral est autorisé à participer gratuitement à un stage.

1.4.1 Qui peut enseigner

	1 ^{er} degré		2 ^{ème} degré	
	Niveau A	Niveau B	Niveau A	Niveau B
Cadres enseignants	<ul style="list-style-type: none"> - ETN3, - ID*, - ETN2*** - IR*, - BF*, - EN** 	<ul style="list-style-type: none"> - ETN3, - ID*, - ETN2***, - IR*, - BF*, - EN** 	<ul style="list-style-type: none"> - ETN2***, - IR*, - BF*, - EN** 	<ul style="list-style-type: none"> - ETN2***, - IR*, - BF*, - EN**

* présent au recyclage du 1er et 2 septembre 2012 ou du 15 et 16 décembre 2012.

** sous réserve d'avoir validé le module sur l'enseignement des fondamentaux

*** ce diplôme doit être créé

1.4.2 Les conditions d'encadrement

	1 ^{er} degré		2 ^{ème} degré	
	Niveau A	Niveau B	Niveau A	Niveau B
Organisateur	- Département, - Ligue, - Fédération	- Département, - Ligue, - Fédération	- Département, - Ligue, - Fédération	- Département, - Ligue, - Fédération
Volume horaire	Pas de minima compte tenu du fait que l'apprentissage est progressif et doit être adapté au public.			
Taux d'encadrement	<p align="center"><u>12 stagiaires pour 1 intervenant</u></p> Au-delà l'organisateur devra mettre en place, en accord avec le cadre, le nombre de cadres supplémentaires nécessaire à l'encadrement. C'est aussi de la responsabilité du cadre d'apprécier la gestion du groupe			

1.5 Le rapport

Un rapport est à réaliser par l'intervenant concerné selon la procédure décrite par la commission formation (voir document Rapport de Stage)

Ce rapport devra être transmis selon les modalités mis en place par la commission formation, au département et à la ligue lorsqu'il s'agit d'un stage départemental, à la ligue quant il s'agit d'un stage de Ligue.

	Stage départemental	Stage de ligue	Stage national
à adresser	A la structure responsable		
avec copie	Les structures responsables doivent faire parvenir les bilans de façon hiérarchique Département → Ligue		

2. LES SESSIONS D'ÉVALUATION

2.1 Définition

Reconnaissance d'un niveau technique de base propre à l'activité du Twirling.
Les sessions d'évaluation pour le niveau B se feront en séances publiques.

2.2 Déclaration

Une déclaration pour l'organisation d'une session d'évaluation doit être faite par la structure responsable selon la procédure décrite par la commission formation.

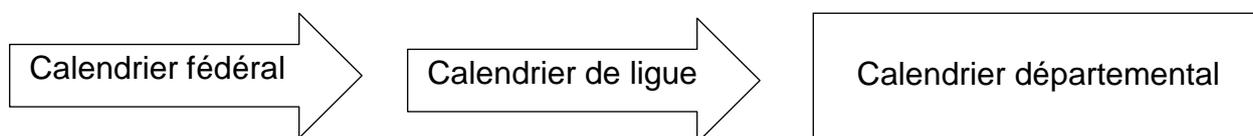
	Session d'évaluation départementale	Session d'évaluation de ligue
à adresser	-à la ligue	-à la Fédération
avec copie	-à la Fédération	-

Cette déclaration doit être retournée à la Ligue et/ou Fédération dans un délai de 15 jours avant le stage.

Voir document :
- Déclaration Session d'évaluation

2.3 Organisation

Afin que tous nos licenciés aient accès à l'évaluation des fondamentaux, les ligues et départements mettront en place un planning, dans le but de répondre, aux besoins des clubs.



→ Sous condition que les structures organisatrices soient affiliées à la FFTB, obligation aux cadres techniques, aux participants d'être à jour de leur timbre licence et obligation pour les cadres techniques d'être recyclés (Voir liste des Cadres Fédéraux émise par la Fédération).

	Département	Ligue	Fédération
Responsable	le département	la ligue	la Fédération
Possibilités d'accueil	ouvert en priorité à tous les licenciés du département	ouvert en priorité à tous les licenciés de la ligue	ouvert à l'ensemble des licenciés
	Possibilité de l'ouvrir aux licenciés d'autres départements	Possibilité de l'ouvrir aux licenciés d'autres ligues	
	<u>Conditions :</u>		
	<ul style="list-style-type: none"> - en accord avec les autres départements et/ou ligues concernés - si il n'y a pas d'offre au sein de la structure concernée - si il y a la capacité d'accueil 		
Programme évalué	Niveau A	Niveau A	Niveau A
	Niveau B en session publique	Niveau B en session publique	Niveau B en session publique

2.4 Encadrement

- L'organisation administrative et financière, l'accueil et la surveillance des stagiaires avant et après les sessions d'évaluation, sont de la responsabilité exclusive de la structure responsable.
- L'organisation technique des sessions d'évaluation est de la responsabilité des enseignants désignés.
- Les sessions d'évaluation seront ouvertes aux entraîneurs de suivi. Il est fortement conseillé aux entraîneurs de suivi d'assister à la formation de leurs athlètes

Pour rappel :

Tout cadre fédéral est autorisé à participer gratuitement à une session d'évaluation.

2.4.1 Qui peut évaluer

	1 ^{er} degré		2 ^{ème} degré	
	Niveau A	Niveau B	Niveau A	Niveau B
Cadres évaluateurs	- ETN3, - ID*, - ETN2*** - IR*, - BF*, - EN**	- ETN2***, - IR*, - BF*, - EN** - juge**	- ETN2***, - IR*, - BF*, - EN**	- ETN2***, - IR*, - BF*, - EN** - juge**

* présent au recyclage du 1er et 2 septembre 2012 ou du 15 et 16 décembre 2012.

** sous réserve d'avoir validé le module sur l'évaluation des fondamentaux

*** ce diplôme doit être créé

2.4.2 Les conditions d'encadrement

	1 ^{er} degré		2 ^{ème} degré	
	Niveau A	Niveau B (Session d'évaluation)	Niveau A	Niveau B (Session d'évaluation)
Organisateur	- Département - Ligue, - Fédération	- Département, - Ligue, - Fédération	- Département - Ligue, - Fédération	- Département - Ligue - Fédération
Progression	-	avoir validé le niveau A	avoir validé le 1 ^{er} degré	avoir validé le niveau A
Evaluation	évaluation individuelle			
	libre	Présentation face au jury	libre	Présentation face au jury
Espace	Libre	-1 table -1 chaise pour l'évaluateur -praticable 10x10 minimum -sonorisation	Libre	-1 table -1 chaise pour l'évaluateur -praticable 10x10 minimum -sonorisation
		-session publique pour des mises en situation à la préparation des compétitions		-session publique pour des mises en situation à la préparation des compétitions
Carnet de suivi	Un bilan est réalisé au candidat par l'évaluateur. L'entraîneur de suivi est en droit d'y assister			

2.5 Le Rapport

Un rapport est à réaliser par l'intervenant concerné selon la procédure décrite par la commission formation (voir document Rapport de Stage)

Ce rapport devra être transmis selon les modalités mis en place par la commission formation, au département et à la ligue lorsqu'il s'agit d'un stage départemental, à la ligue quant il s'agit d'un stage de Ligue.

	Session d'évaluation départementale	Session d'évaluation de ligue	Session d'évaluation nationale
à adresser	A la structure responsable		
avec copie	Les structures responsables doivent faire parvenir les bilans de façon hiérarchique Département → Ligue		

Rappel : Il n'y a pas de session publique d'évaluation du niveau B dans les clubs.

3. CARNET DE SUIVI - DIPLOME

3.1 Carnet de suivi

Les carnets de suivi sont disponibles au format électronique auprès des clubs qui ont la charge de les imprimer.

3.2 Diplôme

- A chaque degré obtenu, un diplôme est délivré et signé par le cadre technique concerné. Il est, avec le carnet de suivi, le seul élément officiel faisant foi de la réussite et donc du degré obtenu.
- Liberté est laissée aux clubs, Départements et Ligues de donner, pour le Niveau A, une "attestation de réussite" ou toute autre récompense de son choix.
- Les structures organisatrices (ligue et ou département) ont la charge de procurer les diplômes aux enseignants en quantité suffisantes pour les sessions d'évaluations.

4. ANNEXES

ANNEXES

CHARTRE DU CADRE ENSEIGNANT

1.1. L'enseignant, gage de l'esprit sportif

L'enseignant ne doit pas perdre de vue la mission principale du sport qui est celle d'éduquer et de s'exprimer.

Par son statut, il :

- **transmet des valeurs sur l'esprit sportif auprès de ses élèves et de leurs parents :**
 - ☞ Respect des règles
 - ☞ Respect des décisions de l'arbitre même si elles sont défavorables
 - ☞ Respect des adversaires
 - ☞ Maîtrise de soi, dans la victoire comme dans la défaite
 - ☞ Refus de toute forme de triche et de dopage
 - ☞ Interdiction de toute forme de violence

Le sport doit rester un jeu et un plaisir

- **donne l'exemple par son comportement et :**
 - ☞ Favorise la convivialité et le plaisir de l'effort partagé
 - ☞ Encourage toute initiative destinée à promouvoir un sport éducatif et respectueux des principes et de l'état d'esprit fédéral.
 - ☞ Valorise les élèves qui appliquent et répandent ces principes.
 - ☞ Applique les règlements fédéraux
 - ☞ Respecte ses engagements

Le cadre technique représente la fédération dans tous les organes déconcentrés, il doit véhiculer, inculquer l'esprit fédéral à travers sa personnalité, son comportement, son vocabulaire.

1.2. Les devoirs et obligations

- Obligation d'assurer un stage annuel officiel (missionné par un département, une ligue ou la fédération). Excepté pour les intervenants ayant déjà une mission fédérale (membres des commissions juges, pôle France, Formation, PJ, CODIR, etc...)
- Le cadre technique donne la priorité à la fédération, puis à la ligue, puis au département.
- La priorité sur les disponibilités est donnée à la ligue par rapport à une action identique dans un département sur une même date (ordre hiérarchique), dans le cas d'un défaut d'encadrement.
- Le cadre technique se doit à une obligation de réserve dans toutes les organisations fédérales (stage, réunion, compétition)
- Respect des dates butoirs
- Respect du matériel, des installations et équipements sportifs
- Le cadre technique se doit de respecter les échanges de communications : devoir de réponse dans les deux semaines qui suivent tous types de demande (accusé de réception par mail, rapport d'intervention, excuse de non présence à une réunion émanant des instances fédérales, etc...)



DECLARATION STAGE - SESSION D'EVALUATION

1. ORGANISATEUR

Département Ligue Fédération

Nom de l'organisateur :

Adresse du siège social :

Affaire suivie par :

Courriel : Tél :

2. STAGE/SESSION D'EVALUATION

Stage fondamentaux :

1^{er} degré 2^{ème} degré 3^{ème} degré 4^{ème} degré

Session d'évaluation :

1^{er} degré Niveau B 2^{ème} degré Niveau B

3^{ème} degré Niveau B 4^{ème} degré Niveau B

3. **DATE** : duau

4. **VOLUME HORAIRE** :

5. **LIEU/STRUCTURE D'ACCUEIL**:

Equipements sportifs :

✓ Adresse :

Hébergement :

✓ Adresse :

6. **ENCADREMENT**

LISTING encadrement technique

N° licence du cadre fédéral	NOM	Prénom	Fonction	Diplôme

Je soussigné (e)Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements transmis sur ce formulaire

Fait le : XX / XX /XXXX à
Signature («certifiée exact»)

Cadre réservé à la Ligue et à la Fédération

Date de réception déclaration par la ligue :

Date de réception déclaration par la Fédération :

- **HORAIRES**

Journée 1	Période	Début	Fin	Durée
	Matinée	00 :00	00 :00	00 :00
	Pause repas	00 :00	00 :00	
	Après midi	00 :00	00 :00	00 :00
	Pause repas	00 :00	00 :00	
	Soirée	00 :00	00 :00	00 :00
	Total			00 :00

Journée 2	Période	Début	Fin	Durée
	Matinée	00 :00	00 :00	00 :00
	Pause repas	00 :00	00 :00	
	Après midi	00 :00	00 :00	00 :00
	Pause repas	00 :00	00 :00	
	Soirée	00 :00	00 :00	00 :00
	Total			00 :00

Total Stage			00 :00
--------------------	--	--	---------------

- **ORGANISATEUR**

Structure	Club	
	Département	
	Ligue	
Contact	Nom	
	Prénom	
Adresse	Rue / Lieu dit	
	Complément	
	CP / Ville	
Téléphone	Fixe	
	Mobile	
Email		

